

de s'assurer que ce ne soient pas les travailleurs de l'automobile ou les petits fabricants de pièces qui fassent les frais d'une mesure avantageant l'ensemble des Canadiens.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Industrie, le ministre du Travail et les autres, vont nous dire ce qu'ils entendent faire pour protéger le consommateur, le travailleur canadien et le fabricant de petites pièces qu'atteint cet accord conclu par le gouvernement sans l'autorisation du Parlement canadien.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie (M. Drury) pourrait prendre, il me semble, très facilement la parole et fournir les explications que vient de demander l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Car, monsieur l'Orateur, au cours des quelques derniers mois, lorsque le ministre de l'Industrie était interrogé au sujet de l'entente concernant les automobiles conclue avec les États-Unis et ainsi de suite, je crois qu'il a cherché à expliquer très clairement qu'il y avait quatre principaux objectifs. Le premier était d'étendre les cadres de l'industrie de l'automobile au Canada. Le deuxième était d'accroître la quantité d'emplois et de possibilités d'emplois pour les Canadiens en général, notamment dans le domaine de l'automobile. Le troisième était de chercher à améliorer la situation chronique de notre balance des paiements en général et plus particulièrement en ce qui a trait à l'achat des pièces d'automobile, qui est, soit dit en passant, monsieur l'Orateur, l'un des éléments les plus importants de notre situation commerciale qui provoque ce déséquilibre chronique. Et le quatrième objectif était en définitive d'abaisser le prix des automobiles pour les usagers canadiens.

Ce fut vraiment un choc, monsieur l'Orateur, pour un grand nombre de députés, et pour les Canadiens en général, d'apprendre d'après les témoignages rendus devant un comité du Congrès américain que, suivant les calculs de certains de leurs spécialistes, cette entente, même une fois qu'elle sera complètement en vigueur, ne modifiera pas d'une façon appréciable ce déséquilibre de notre balance des paiements ou du commerce entre le Canada et les États-Unis en matière de pièces et de parties composantes d'automobiles. Comme le ministre nous l'a dit à plusieurs reprises, nous achetons des États-Unis, en pièces et parties composantes, pour plusieurs millions de dollars de plus qu'ils achètent chez nous. Le ministre n'a cessé de dire, à la Chambre comme à l'extérieur, qu'il espère que cet

accord aboutira, le cas échéant, à équilibrer notre balance des paiements. Nous n'avons rien à redire à cet objectif, mais si nous ne l'atteignons pas, et si nous ne concluons pas avec les États-Unis une entente grâce à laquelle les fabricants canadiens seront assurés d'une partie du marché américain, de manière à répartir le commerce des automobiles également entre les deux pays, il nous sera impossible de réaliser aucun des trois autres objectifs.

• (5.30 p.m.)

Si nos exportations de pièces d'automobile vers les États-Unis n'accusent pas une augmentation très sensible par rapport à nos importations dans ce domaine, nous n'aurons rien fait de remarquable pour assurer l'essor de l'industrie canadienne de l'automobile. Pareillement, nous ne réussissons pas à créer de nouveaux emplois au sein de l'industrie et nous ne ferons sûrement rien pour rectifier notre balance des paiements.

Plusieurs fois, le ministre de l'Industrie (M. Drury), a exprimé l'espoir que ces objectifs seront atteints en 1968, année où l'accord entrera pleinement en vigueur. Il a aussi maintes fois exprimé l'espoir—même si je ne puis vous citer exactement ses propos—que l'acheteur canadien commencerait en 1968 à payer sa voiture moins cher. A quoi bon accorder une exemption de taxe de cinquante millions de dollars aux trois grands, si ce n'est pour leur permettre de consacrer cette somme à accroître la fabrication d'automobiles au Canada?

Il faut dire que le ministre a maintes fois tenté d'expliquer à la Chambre que ce montant annuel de cinquante millions allait servir à cette fin. Cependant, au cours des deux ou trois prochaines années, jusqu'en 1968 tout au moins, le montant sera employé à l'accroissement de leur entreprise automobile au Canada. Par conséquent, en sachant depuis quelque temps qu'il n'était pas précisé dans l'accord avec les États-Unis—et n'ayant aucune preuve d'une autre entente officiellement signée en ce sens avec les fabricants d'automobiles—qu'on allait affecter au moins ce montant à l'expansion de la fabrication d'automobiles au Canada, nous avons naturellement conclu que tel était le cas.

Selon moi, il y a quelque chose de paradoxal ici. Le ministre continue de dire à la Chambre et aux Canadiens que tout ceci se produira et, en même temps, on présente des témoignages devant une commission du Congrès américain selon lesquels le présent ac-